



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Gennevilliers : le mardi 25 avril de

16h à 19h à l'école élémentaire Caillebotte, 15 rue des petites murailles,
T1 arrêt le Village ou RER C Gennevilliers

Asnières : le jeudi 4 mai de 16h30 à 19h30 à l'école
élémentaire Voltaire, 60 rue de la Comète, M° 13 arrêt Gabriel Péri

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES : le
mercredi 26 avril de 9h à 12h, à l'école Jean Moulin B à Villeneuve-
la-Garenne, 25 av. J. Moulin, TRAM T1 Mairie de Villeneuve, BUS 137
arrêt Mathilde Milliard

Clamart : le mercredi 17 mai de 13h à 16h, à l'école
élémentaire Moulin de Pierre, 1 bis Sentier des Rochers, Bus n° 190, 290,
162, 579 arrêt Marquis

S'informer, défendre nos droits et les revendications !

- **ZIL/Brigade** : projet de décret
- **PPCR** : les conséquences du Protocole Carrières et Rémunération sur les modalités d'inspection et d'avancement d'échelon
- **Rythmes scolaires**
- **Non-remplacement** : rassemblement devant l'IA le 3 mai
- **Nouveau corps Psychologues de l'Education nationale**
- **Droit syndical**
- **Scolarisation des élèves particuliers, droit à la protection fonctionnelle ;**
- **Remplacement, Animations pédagogiques...**
- **PES, Contractuels** : conséquences de la masterisation de la formation
- **et toutes les questions que vous souhaitez aborder ...**

Aucune limite du nombre de participants ne peut être imposée par l'IEN de circonscription puisqu'il n'y a pas classe.

ÉCOLE
.....

A....., le

à Mme l'Inspectrice de la circonscription
M. l'Inspecteur de la circonscription

Objet : réunion d'information syndicale

Madame l'Inspectrice, M. l'Inspecteur,

Les enseignants soussignés ont l'honneur de vous informer qu'ils assisteront à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI FO 92 le 2017 de h àh à, et ce en application de l'article 5 du nouveau décret 2012-224 du 16 février 2012, modifiant le décret 82-447 du 28 mai 1982.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, nos respectueuses salutations.

Nom	Prénom	École	Signature	à la place de la réunion du *

* indiquer le jour de l'animation, conférence ou conseil de cycle remplacé par la réunion d'information syndicale